



COMMUNE
DE
MONTPREVEYRES

Grande salle « Les Balances »

Route de Berne 6

Contrat de location

Aucune réservation ne sera enregistrée avant la réception de ce formulaire
Veuillez prendre connaissance du règlement et des conditions de location avant de remplir le document ci-dessous. Vous pouvez l'adresser par mail à admin@montpreveyres.ch ou par courrier postal à administration communale, Rue du Village 10, 1081 Montpreveyres. Le règlement pour la location de la salle fait partie intégrante dudit contrat de location.
Ce document vous sera ensuite retourné dûment contresigné pour réservation définitive.

Personne responsable

Pour les mineurs, une personne majeure doit effectuer la réservation et se porter garante.

Nom, prénom :

Adresse :

NPA, Lieu :

N° tél :

E-mail :

Assurance RC obligatoire

Nom et numéro :

Genre de manifestation

o **Publique** – une demande de manifestation doit être jointe (cf. Pocama – vd.ch/manifestations)

o **Privée**

➤ Résident·e de Montpreveyres : oui non

➤ Société Locale :

Date(s) : le(s)

Horaires deh à

deh à

Nombre de personnes attendues.....

Heure souhaitée de mise à disposition et de restitution de la salle

.....

But de la manifestation - Remarque(s) éventuelle(s)

.....



**COMMUNE
DE
MONTPREVEYRES**

Grande salle « Les Balances »

Route de Berne 6

Tarifs de location

Manifestations à but lucratif

Coût par jour (par 24h) **CHF 300.00**
Ex : lotos, bals, spectacles, vente boissons alcoolisées

- Pour toutes manifestations à but lucratif et/ou demandant la vente de boissons alcoolisées, la demande par l'intermédiaire du portail cantonal des manifestations doit être saisie et copie jointe au présent contrat de location
<https://www.vd.ch/themes/economie/organiser-une-manifestation/pocama-informations-importantes/>

Manifestations pour événement privé

- Coût par jour (par 24h) : **CHF 150.00**
- Résident·e·s de la commune et sociétés locales **CHF 50.00**
- Assemblées des sociétés locales **Gratuit**

Pour toutes manifestations nécessitant la mise à disposition de la salle en vue de répétitions, qu'il s'agisse d'une société locale ou d'un organisateur externe, une demande par mail doit parvenir à administration@montpreveyres.ch comportant les dates et la durée d'occupation de la salle.

Paiement de la location

Le paiement doit être versé sur le compte IBAN no CH73 0900 0000 1001 5986 8 - Boursier communal 1081 Montpreveyres - au minimum 3 semaines avant la date d'utilisation. En cas d'annulation moins de 3 semaines avant la date de la manifestation, l'ensemble du montant de la location est exigible. En cas de non-paiement, la clef ne sera pas remise et l'ensemble du montant de la location est due.

Autorisation

La salle des Balances peut accueillir un maximum de 80 personnes. Au-delà de 50 personnes, la Municipalité peut exiger des mesures de sécurité complémentaires.

La Municipalité de Montpreveyres validera l'autorisation de la manifestation demandée une fois le formulaire complété.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de location de la salle des Balances. Je m'engage en tant que responsable de la manifestation et de tout dégât pouvant être occasionné par celle-ci.

Lieu et date :

Signature de l'organisateur :

(Réservé à l'administration)

Lieu, Date :

Signature :



COMMUNE
DE
MONTPREVEYRES

Grande salle « Les Balances »

Route de Berne 6

REGLEMENT DE LOCATION POUR LA SALLE « LES BALANCES » ROUTE DE BERNE 6 1081 MONTPREVEYRES

1. Service d'ordre - sécurité

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule sans incident. Les organisateurs sont seuls responsables de ce qui se passe à l'intérieur de la salle et sur les places extérieures ainsi que des dommages causés au matériel et aux locaux.

- a. L'occupation de la salle est limitée à 80 personnes.
- b. En cas d'événement public, au-delà de 50 personnes, des mesures de sécurité complémentaires sont exigées, à savoir la présence de deux pompiers du SDIS « Oron Jorat ».
- c. En cas d'événement privé, au-delà de 50 personnes, la Municipalité peut exiger des mesures de sécurité complémentaires.
- d. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle. Un cendrier est à disposition à l'extérieur de la salle qui devra être vidé après la manifestation. Les organisateurs sont responsables de mettre à disposition des cendriers supplémentaires si nécessaire et de s'assurer que les mégots sont ramassés à l'extérieur de bâtiment après la manifestation.
- e. Les chiens ou autres animaux sont interdits.

2. Bruit

Les organisateurs veilleront à ne pas incommoder le voisinage en évitant la propagation de bruits inutiles à l'extérieur de la salle, ceci **dès 22 heures ou selon l'autorisation municipale**. Les frais d'intervention des forces de l'ordre seront facturés aux organisateurs.

3. Mesures d'ordre

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les mesures d'ordre dictées par les circonstances, notamment pour les entrées, vestiaire et fermeture des locaux à l'issue de la manifestation.

➤ Parking

Il appartient aux organisateurs de contacter au préalable l'Association Cerebral Vaud à info@cerebralvaud.ch, afin de solliciter leur autorisation de parcage. En effet, les places de parc attenantes à la grande salle sont au bénéfice de cette association.

4. Préparation de la salle et remise en état

Les organisateurs se chargent eux-mêmes de mettre la salle en place à leur convenance et de la restituer telle qu'elle leur a été remise initialement.

- *Le locataire est prié de commuter le réglage du thermostat sur **MINIMUM** à la fin de la période de location.*

5. Nettoyage

Les organisateurs rendront les locaux propres, surfaces de travail, tables et sols balayés, mobilier rangé ainsi que le ramassage d'éventuels déchets à l'extérieur.

Les organisateurs se munissent de sacs taxés et emportent leurs déchets.

Les organisateurs ayant utilisé des ballons, drapeaux ou autres banderoles pour baliser le cheminement les retire à l'issue de la manifestation.



**COMMUNE
DE
MONTPREVEYRES**

Grande salle « Les Balances »

Route de Berne 6

En cas de non-respect de ces mesures nécessitant un nettoyage complémentaire, le temps du personnel communal fera l'objet d'une facture qui sera établie et adressée au responsable de la location au tarif horaire de conciergerie CHF 50.-/ majoré de 50%.

6. Remise des clefs

Les clefs à disposition dans la boîte à clés située dans l'encadrement de la porte d'accès à la grande salle. Veuillez contacter au préalable l'administration communale au 021 903 25 13 durant les heures d'ouverture afin de vous remettre le code d'accès à la boîte.

7. Restitution des clefs

Les clefs seront restituées auprès de l'employé communal M. Jérémie Aubert au 079 260 63 90 à la date et l'heure fixée d'entente avec ce dernier. Tout dégât doit être annoncé dès le lendemain de la manifestation.

8. Réserve

La Municipalité se réserve le droit de facturer aux organisateurs tous dégâts constatés par l'employé communal à l'issue de la manifestation.